



## Arrêté 2021-44

### ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021 INTERDICTION DE LA PRATIQUE DE L'ESCALADE DE GLACE

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'organisation de la 31<sup>ème</sup> édition du ICE CLIMBING du 13 au 16 janvier 2022 inclus.
- **Vu** le risque évident de chute de glace ou autres matériaux dans la voie de glace appelée « Tahiti Douche »,
- **Considérant** que l'organisation de l'ICE CLIMBING sur la vallée de Freissinières et le nombre important des pratiquants présents durant la manifestation risque d'inciter les pratiquants inexpérimentés à utiliser la voie citée précédemment en toute sécurité,

#### ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** – La voie dite « Tahiti Douche » est interdite durant la manifestation du 13 au 16 janvier 2022 inclus.

**ARTICLE 2** – Des panneaux indicateurs seront installés et entretenus par l'organisateur de l'ICE CLIMBING.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**ARTICLE 4** – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

**Ampliation à :**

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.  
M. le Commandant du PGHM  
M. le Commandant des CRS secours en montagne  
Les archives communales

Freissinières, le 18 novembre 2021

Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS



*[Signature]*  
Pour le Maire et par délégation  
Monsieur Eric SEGOND  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.